

III. — MAROC

Au seuil de l'année 1978, le régime marocain a mis en place, avec l'installation d'un Parlement issu d'élections « relativement sincères » (1), et la constitution d'un gouvernement « représentatif », une « nouvelle formule politique » qui tend à rompre avec la stratégie de traditionnalisation et de clientélisation adoptée jusqu'ici, et à asseoir l'exercice du pouvoir sur des bases plus stables et rationnelles. C'est dire toute l'importance qu'allait revêtir cette année pour apprécier l'aptitude du régime à s'orienter vers une certaine modernisation du pouvoir.

Pour autant qu'il soit probant, le bilan d'une année d'activité parlementaire (I) et partisane (II) nous donnera quelques éléments de réponse pour tester les capacités des mécanismes institutionnels et des forces politiques à s'adapter aux nouvelles règles du jeu. Mais au-delà de ces facteurs institutionnel et politique, c'est encore et surtout le problème saharien (III) qui, par ses répercussions économiques et sociales (IV), va hypothéquer l'évolution du système dans les rapports Etat-Société et compromettre ses capacités d'intégration politique.

I. — LA PREMIÈRE ANNÉE DE LA LÉGISLATURE : UNE ANNÉE DE « RODAGE »

La première session, bien que dominée par les questions d'organisation et de fonctionnement interne, avait suscité quelques espoirs auprès d'une certaine presse critique qui avait su en reconnaître les aspects positifs et les signes prometteurs : en effet à ses yeux, l'opposition y trouvait enfin un cadre organisé pour son expression, le jeu politique de chaque parti y apparaissait somme toute plus clair, et le comportement politique des Indépendants trop vite taxé de monolithique y trouvait un premier démenti (2). C'est dire que l'on attendait avec un grand intérêt la session d'avril qui avait à son ordre du jour entre autres la discussion et l'adoption du nouveau plan quinquennal. Le gouvernement avait d'ailleurs mis à profit l'intersession parlementaire pour préparer la reprise des travaux, tandis que les

(1) Cf. articles de M. ROUSSET et J.-C. SANTUCCI in *Développements politiques au Maghreb*. Extrait de l'AAN 1977. Paris, CNRS, 1979, p. 189-242.

(2) BEN MESSAOUD, « Bilan de la 1^{re} session parlementaire ». *Lamali* (94), janvier-février 1978.

partis politiques se consacraient à leur activité interne; le Bureau de la Chambre des Représentants de son côté avait convoqué les réunions des Commissions de la Justice, de la Législation et de la Fonction Publique en prévision des échéances de son activité législative du printemps.

Le Parlement lui-même subissait le 16 avril une légère modification dans sa composition, à la suite d'une élection partielle à Taza qui voyait le succès du candidat indépendant le Dr A. Mejjali (59,80 % des voix) sur son adversaire de l'Istiqlal élu en 1977 et invalidé.

Or, et bien que le roi l'ait explicitement annoncé dans son discours du Trône, les parlementaires n'ont pas eu à examiner le Plan quinquennal 78-82 au cours de la session d'avril. Les raisons officielles de ce retard sont attribuées à la lourdeur des circuits administratifs et techniques de la préparation en commissions régionales et sectorielles, mais les vrais motifs sont en fait financiers, si l'on en juge par les multiples démarches du gouvernement à l'étranger pour obtenir les crédits relatifs aux grands projets en cours tels que le port de Jorf El Asfar, ou le complexe sidérurgique de Nador. Le Parlement fait également silence sur les projets de réforme de l'enseignement alors même que le roi y avait prêté un intérêt particulier (3) en insistant notamment sur la nécessaire coexistence de l'arabisation et du bilinguisme, et alors même que cette réforme avait suscité dans toute la presse (4) un foisonnement d'idées et de réflexions, et des prises de positions diverses sur la place de la langue française. Même silence enfin sur le Sahara où la discrétion est de rigueur et contraste avec la dégradation de la situation sur le terrain et les rumeurs de négociations qui circulent dans les couloirs de la Chambre et dont la presse étrangère s'est fait l'écho (5). Finalement, sur les 5 textes de loi déposés par le gouvernement, seuls 3 ont été examinés en commission et adoptés par les députés : le projet de loi relatif à la pêche maritime, visant à aggraver les sanctions contre les navires étrangers contrevenants, et à assurer une plus grande protection des ressources halieutiques nationales, à l'instar de la plupart des pays du Tiers-Monde; le projet de loi portant de 50 centimes à 1 DH les droits de timbres sur les pièces d'état-civil délivrées par les communes rurales, renforçant ainsi dans certaines limites leur situation financière, peu brillante au demeurant; enfin le projet de création des Universités d'Oujda et de Marrakech, s'inscrivant dans le cadre d'une décentralisation rendue plus que nécessaire devant le nombre de plus en plus croissant des bacheliers.

Quant aux propositions de lois, 5 à peine ont pu être adoptées : la première, présentée par M. Jellal Essaid, député indépendant et professeur à la Faculté de Droit de Rabat, obligeant l'époux à verser à la femme en instance de divorce une pension alimentaire provisoire; la seconde et la troisième portant sur le pourvoi en cassation dont les délais sont fixés à 20 jours et la procédure étendue à certains condamnés; la quatrième, émanant de M. Ali Mrimi représentant UMT, visant à exonérer les mutuelles

(3) Allocution le 27/2 devant la commission parlementaire de l'Education nationale.

(4) *Le Matin du Sahara* 20/4 prone la défense du Français comme « langue d'ouverture », pour tous les enfants marocains.

(5) Voir *infra*, III, « L'hypothèque saharienne ».

des salariés de toute imposition; la cinquième enfin relative à l'impôt complémentaire sur le revenu et accordant un délai de 30 jours aux contribuables pour rectifier leur déclaration. Au vu de ce bilan, on ne peut pas dire que l'activité législative ait été à la hauteur des problèmes économiques et sociaux auxquels le Maroc avait à faire face durant ce premier semestre (6).

Les propositions de loi déposées par les Représentants ne manquaient certes pas, puisqu'on en comptait au nombre de 38, et certaines comme les textes sur les loyers pouvaient susciter de réels débats sur la politique sociale de l'habitat ou la municipalisation des sols. En fait, ils n'ont pas été abordés en session mais renvoyés devant une commission *ad hoc* pour unifier les 3 textes en présence (PI, Indépendants, USFP-PPS) et cette question qui mettait en jeu de réels intérêts contradictoires entre propriétaires et locataires a finalement été plus ou moins enterrée au moyen d'artifice de procédure, deux autres commissions parlementaire et gouvernementale ayant demandé à se saisir du dossier, pour avis et complément d'études (7).

Le nombre important des questions orales, la diversité et l'intérêt des sujets soulevés, ont heureusement et surtout grâce à l'usage qu'en a fait l'opposition, compensé quelque peu cette carence législative et relevé la teneur des débats. Sans doute le gouvernement tout autant que les parlementaires n'en ont-ils pas toujours tiré le meilleur profit pour alimenter les réflexions de politique générale, le premier en cherchant à éluder, par des réponses évasives et lénifiantes, les vrais problèmes posés, et les seconds en privilégiant des questions d'intérêt local que la retransmission des séances à la télévision tendait à imposer pour des considérations purement électorales. Toutes les questions orales enregistrées n'ont pu être examinées tant s'en faut (une vingtaine sur 88) du fait même des parlementaires dont les interventions traînaient en longueur, même sur des points mineurs,, pour compenser en quelque sorte leurs sentiments de frustration.

L'USFP pour sa part, fidèle à un rôle « d'opposition militante et constructive » en a fait bon usage, pour contrôler l'action du gouvernement et l'embarrasser sur des questions considérées comme d'intérêt national mais relevant du domaine réservé au chef de l'Etat, telles que la situation au Shaba, au Sahara, le coût du transfert du siège social de l'OCP de Rabat à Casablanca, la hausse du prix de l'eau potable. D'une manière générale, cette session de printemps a suscité peu d'enthousiasme chez les députés dont le taux d'absentéisme, assez important (60 à 70 en moyenne sur 263 parlementaires) tant aux séances plénières qu'aux commissions, a suscité quelques remarques dans la presse, et un rappel à l'ordre du roi lui-même (8).

La deuxième session par contre s'est révélée plus dense et plus animée, puisqu'en 3 mois à peine le Parlement a approuvé entre autres textes le plan triennal et la loi de finances 1979 et débattu à cette occasion de pro-

(6) Cf. *infra* et *Chronique sociale et culturelle*, 1978 (Maroc).

(7) Cf. A. AZERDANE, « Le nouveau parlement marocain », *AAN* 1977. Paris, CNRS, 1979, p. 254.

(8) Interview à Radio-France in *Le Matin du Sahara*., 18/6/78.

blèmes importants comme la fiscalité, la diplomatie, l'information, la santé, les disparités sociales et régionales, l'enseignement... C'est après 11 séances de travail publiques représentant de très nombreuses heures de discussions et d'interventions que le Plan a été adopté par les 168 voix de la majorité, contre les 16 de l'USFP et du PPS et 3 abstentions de l'UMT. C'est le projet initial préparé par le gouvernement et soumis au Conseil Supérieur du Plan qui a été approuvé, sans qu'aucun des 327 amendements réclamés ne soit retenu. Les différentes formations sont tour à tour intervenues : les Indépendants pour souligner l'ampleur des problèmes de tous ordres auxquels la société marocaine se trouve confrontée et justifier du même coup implicitement, étant donné le caractère exceptionnel de la situation financière du pays, la nature transitoire du projet. Le PI en a profité pour relever les aspects peu ambitieux de ce plan et proposé quelques recettes extraites de son programme économique, tout en prônant une certaine rigueur pour l'application du contrôle des prix et de la politique d'austérité. Seuls l'USFP et le PPS ont par la voix de leurs intervenants, contesté les fondements et les objectifs de ce Plan, « garant du statu quo ». La loi des finances a été adoptée par 103 voix contre 11 et 3 abstentions, après trente heures de discussions en séance publique et de longs examens devant différentes commissions. Les huit amendements présentés par la commission des finances et touchant à la diminution de certaines recettes fiscales (barèmes de certaines tranches de l'impôt sur les salaires, abattements pour les droits d'enregistrement et de timbre) ont été approuvés par 171 voix contre 15 et 6 abstentions. Pour les dépenses, deux budgets seulement ceux du Palais Royal et de la défense nationale ont été adoptés à l'unanimité. Les représentants des groupes de la majorité parlementaire ont axé leurs interventions sur les faiblesses économiques et les insuffisances sociales des mesures budgétaires, sur la nécessité d'une refonte du système fiscal actuel, qui, suivant le PI notamment, pénalise trop lourdement les salariés et frappe insuffisamment les entreprises et offices publics. Ces critiques et suggestions n'ont cependant pas modifié leur vote mais alimenté les débats d'une session qui s'est révélée plus animée que celle du printemps et au cours de laquelle ont pu être abordés d'importants sujets comme l'information, l'enseignement et la diplomatie : les questions orales ont également fourni l'occasion à l'opposition d'interpeler les ministres intéressés sur les abus et le gaspillage de certains services en regard du sous-équipement de certaines régions et des difficultés financières des paysans, ajoutées à leurs besoins manifestes en terres cultivables, autant de problèmes que « ce budget de crise » n'est pas en mesure selon elle de résoudre...

Sans vouloir tirer de conclusions définitives de cette première année de législature, il est à souhaiter que l'institution parlementaire ne soit pas dans l'avenir réduite exclusivement à un organe d'enregistrement comme tend à l'accréditer l'interprétation de certains milieux Indépendants en référence aux principes de Droit public musulman, à l'histoire et à la tradition marocaines (9). Certes le rôle du Parlement est déjà limité par le contenu des dispositions constitutionnelles elles-mêmes, en regard des prérogatives du

(9) M. Ahmed ALAOUT, *Le Matin du Sahara*, 5/6/77, 9/10/77.

gouvernement et surtout du roi, véritable chef de l'exécutif et centre effectif du pouvoir de décision. Aussi, et même s'il est assuré du consensus d'une très large majorité parlementaire, le roi devra-t-il veiller à ne pas gêner dans la pratique du système le développement d'une certaine autonomie du Parlement, ne serait-ce que dans l'exercice de ses fonctions de législation, de réflexion et de discussion sur les grands problèmes d'intérêt national. Le nouvel équilibre politique issu des dernières consultations en dépend, ainsi que le succès de cette expérience démocratique auquel toutes les formations veulent contribuer. Dans les rangs des Indépendants et à plus forte raison de l'Istiqlal, loin de s'accommoder indéfiniment d'un rôle d'exécutant passif et de soutien inconditionnel, on s'attachera de plus en plus semble-t-il à être effectivement associé à la conduite des affaires de l'Etat et on acceptera de moins en moins les réponses évasives ou dilatoires des ministres aux questions orales concernant des problèmes importants. Sans doute un tel rééquilibrage de la fonction et du rôle de l'institution parlementaire passe-t-il par un nouvel aménagement des rapports au sein de l'exécutif entre le gouvernement qui n'est qu'un simple délégataire des pouvoirs du souverain, et le roi qui entend en être le véritable chef, en dépit ou au prix de certaines précautions oratoires (10). Ce ne sera pas chose facile quand l'on songe à la pratique politique suivie entre 1965 et 1970, et pourtant de tels ajustements paraissent plus que nécessaires si l'on veut endiguer l'absentéisme parlementaire particulièrement notable même chez les Indépendants en commission comme en séance; A vouloir mobiliser le Parlement sur le détail, l'insignifiant ou le dérisoire, alors que l'urgence et la masse des problèmes exigerait sinon des choix du moins des débats nationaux, on ne pourra que favoriser l'enlisement de l'institution parlementaire, et accroître le sentiment de son inutilité, déjà perceptible chez de nombreux représentants.

II. — LE RENOUVEAU DE LA VIE POLITIQUE ET LA RÉANIMATION DES STRUCTURES PARTISANES

Quatre événements ont marqué le renouveau de la vie politique et partisane au Maroc en 1978, la naissance d'une nouvelle formation politique le RNI, la tenue des congrès statutaires du PI et de l'USFP, et la réunion d'un conseil national du Mouvement populaire.

A. LA NAISSANCE DU RNI.

Sitôt après leurs succès électoraux aux élections locales de 1976 et nationales de 1977, les Indépendants avaient ressenti la nécessité de s'organiser pour transformer le « mouvement d'électeurs » en une véritable for-

(10) Discours du 4/8/71, du 17/2/72 et 10/10/77.

mation politique. Quelques initiatives locales avaient été prises par quelques personnalités comme M. Ahmed Alaoui à Fès, T. Benchikh à Meknès, et A. Ramzi à Agadir pour regrouper des élus régionaux dans cette perspective. En outre les contraintes du travail parlementaire et de la discipline majoritaire avaient tant bien que mal fait progresser l'idée d'une structure de rassemblement aux plans organisationnel et idéologique. Cette idée était loin de faire l'unanimité au sein d'un mouvement qui demeurerait très hétérogène dans ses composantes socio-politiques, et dans ses convictions idéologiques : certains en effet entrevoyaient mal un consensus susceptible de concilier les intérêts économiques contradictoires, et d'autres redoutaient de perdre « leur propre clientèle locale » et « leurs relations directes et personnelles avec les centres du pouvoir » (11).

Toujours est-il que le Colloque tenu du 24 au 26 mars a permis de poser les premiers jalons de la future organisation. Ces journées ont été consacrées à la mise au point d'une plateforme, la question des structures étant reportée à la réunion du Congrès constitutif dont la préparation est confiée à une commission nationale désignée à la fin juin par M. A. Osman. Dans cette plateforme l'accent est mis sur les « bases islamiques et nationales de la personnalité marocaine », et l'on prend du champ par rapport aux « idéologies importées ». Aux plans économique et social, on se contente de souscrire à la « justice sociale » et au « développement économique », des objectifs généraux et suffisamment vagues pour ne gêner personne, et que seule la « voie libérale » permet de réaliser. On y reconnaît là à la fois le conservatisme des nantis opposés à l'interventionnisme croissant de l'Etat, et le réformisme des cadres, fonctionnaires, et enseignants, sensibles à toute atténuation des disparités sociales les plus manifestes. La date du congrès est finalement fixée aux 6-8 octobre, après la réunion en septembre des congrès provinciaux chargés d'examiner le projet de plateforme et de désigner leurs délégués. Après des débats quelque peu animés, le Congrès qui réunissait à Casablanca près de 4 000 participants (dont 3 500 délégués), a adopté ses statuts, une plateforme politique, économique et sociale, et confirmé à la présidence du RNI le Premier Ministre A. Osman. Il a élu son instance suprême le Conseil National, composé de 350 membres, comprenant l'ensemble des députés, 3 représentants élus par province ou préfecture et 100 membres désignés directement par les congressistes; ce Conseil a élu à son tour un Comité Central de 61 membres, et le dernier jour, après quelques frictions entre d'anciens ministres, vieux routiers politiques et les « jeunes loups » technocrates du mouvement, un Bureau exécutif, de 15 membres.

Se plaçant sous le signe de la « nouveauté », cette formation a tenu à définir les raisons de sa création, à savoir la poursuite et le succès du processus de démocratisation, et la défense de l'intégrité territoriale, et s'est fixé pour objectifs le développement du pays et l'édification d'une société plus juste, plus équilibrée, plus solidaire. Pour réaliser ces objectifs, le RNI ne veut pas s'enfermer dans des formules toutes faites ni fonder son action

(11) M. AZERDANE, « Le nouveau parlement marocain : la première année de législature », AAN, 1977, Paris, CNRS, 1979 : p. 248.

sur des théories importées de l'étranger, mais entend se fier à « son esprit pratique et logique » et rester constamment à l'écoute des pulsions du corps social. Un fait à noter, qui a dominé les débats et marqué les orientations de la plateforme, c'est sa volonté de compromis tant à l'égard des autres partis qu'entre ses tendances internes. A la différence du FDIC qui pour s'affirmer avait à lutter contre les partis politiques et à réduire une opposition conséquente, le RNI peut cohabiter en toute quiétude avec les autres formations de la coalition majoritaire qu'il domine à lui seul, et se prévaloir d'une base socio-politique plus large du fait de la désaffection des partis politiques classiques auprès des générations de l'après-indépendance. Le nouveau parti veut précisément s'adresser à ces nouvelles couches pour formuler, capter, défendre leurs aspirations, et entend s'appuyer sur elles pour opérer les rééquilibres politiques et pour impulser les réformes que l'évolution des forces socio-politiques comme la poussée des revendications socio-économiques rendent plus que nécessaires. C'est au prix de discussions assez vives et de références constantes au dialogue ou à la concertation, que ce congrès a pu parvenir à un compromis et adopter une ligne réformiste qui satisfasse les nouvelles générations que le parti veut incarner sans heurter les privilèges de ses éléments conservateurs qui en constituent l'ossature et qui peuvent commander son évolution (12). Comme l'a précisé un des membres du Bureau exécutif, M. M. Belhaj, le parti n'a pas d'autre choix que celui de réaliser au plus vite ces réformes, ni d'autre vocation que celle d'occuper un large créneau « centriste » qui regroupe précisément « une droite et une gauche réformistes entre lesquelles la frontière est parfois fluctuante, indécise » (13). Sur le problème des frontières algéro-marocaines et l'affaire du Sahara, le congrès a voté des résolutions très dures, réclamant l'application de la loi du talion et la « libération de toutes les provinces marocaines encore sous la domination du colonialisme algérien » notamment les régions de Tindouf et du Touat.

Se rangeant délibérément sous la bannière du Hassanisme, le congrès a largement développé à l'instar de partis comme l'UDR, les thèmes d'inspiration gaulliste comme l'union nationale, la défense de l'intégrité territoriale et de l'intérêt général, ou encore la lutte contre les abus, le goût de l'effort, le sens critique et l'esprit de solidarité.

Sa naissance a en tous cas excité la verve de la presse d'opposition et suscité de vives critiques de la part de ses partenaires de la majorité qui ont vu en lui un sérieux concurrent sur le plan électoral. Pour l'*Opinion*, le RNI n'est qu'un réservoir à portefeuilles ministériels, et pour l'USFP il reste l'instrument de l'administration et le servile défenseur de la politique du Palais. Pour le PPS, ce regroupement ne peut cacher son caractère de « parti de classe », représentant les intérêts de la « bourgeoisie bureaucratique ».

Dotés d'un programme, d'instances de direction et de structures d'enca-drement, les Indépendants ont désormais les moyens de mener une action

(12) Les discussions internes, qui sont apparues lors des discussions parlementaires sur le blocage des loyers, sont très révélatrices à cet égard.

(13) *Al Maghrib*, 6 10/78.

relativement cohérente au niveau parlementaire; il leur appartient à présent de prolonger leur action à la base, dans les instances locales, régionales et professionnelles, de manière à s'enraciner dans le tissu social du pays et à favoriser, si l'expérience parlementaire se poursuit, l'émergence d'une classe politique moderne.

B. LE CONGRÈS DE L'ISTIQLAL.

Depuis son entrée au gouvernement on pouvait penser que la liberté de manœuvre du parti s'était trouvée réduite dans la mesure où toutes ses propositions avaient à recueillir l'accord de ses partenaires et surtout celui du Roi. Si sa position sur l'échiquier politique était plus claire, son jeu partisan ne l'était pas pour autant dans la mesure où il ne lui était pas toujours facile ni plausible, de préserver une certaine identité, voire une relative distance par rapport au pouvoir dont il paraissait cautionner toutes les options au nom de la solidarité gouvernementale. Sans doute les débats parlementaires lui ont-ils donné l'occasion de se dédouaner, d'afficher une certaine indépendance, ou encore de montrer une certaine intransigeance notamment à propos de l'application de la réforme des juges communaux de 1974. Dans d'autres domaines également, l'adoption de la loi de finances 1979 et du plan triennal 1978-1980 ne s'est pas faite sans que certains députés istiglaliens ne dénoncent leurs insuffisances économiques ou sociales. Il faut dire que les développements de l'affaire du Sahara loin d'avoir procuré des retombées positives sur l'économie du pays, ont plutôt engendré de sérieuses difficultés financières et de profonds remous sociaux auxquels le parti ne peut rester indifférent s'il veut ménager son avenir électoral. C'est pourquoi, même s'il continue d'appuyer les initiatives royales et de défendre avec passion toutes les mesures destinées à sauvegarder la marocanité du Sahara, il n'a cessé de lier cette question nationale aux revendications sociales auxquelles le gouvernement se doit de satisfaire. Partagé de longue date entre une attitude d'allié et une attitude d'opposant, son comportement offrait encore aux yeux de certains le double visage de Janus (14). Aussi attendait-on beaucoup de son dixième congrès, qui pouvait constituer, une étape importante pour la clarification de ses positions; en fait il n'apporte aucune lumière nouvelle sur cette question. A travers les débats et résolutions qui ont marqué ses travaux du 21 au 23 avril 1978, on peut même voir se dessiner dans certains domaines un alignement pur et simple sur les thèses gouvernementales, et dans d'autres notamment sur le problème des frontières et du Maghreb un revirement spectaculaire de ses positions. C'est en ce sens qu'il faut interpréter l'« appel fraternel » lancé au peuple algérien par le Secrétaire Général M'Hamed Boucetta pour mettre fin au conflit saharien, et l'attachement « au Maghreb arabe unifié au sein duquel [nous] dépasserions la notion de frontières artificielles pour nous atteler à la tâche de la réalisation de l'unité des peuples sur la base du développement économique ». Cette recherche de l'unité maghrébine,

(14) *Libération* (163), 14-20 4/78.

ainsi que la « mobilisation de la jeunesse pour la réalisation de l'égalitarisme » sont les deux thèmes majeurs et novateurs de ce congrès, marqué par ailleurs par une grande continuité tant au plan de l'inspiration idéologique que des objectifs politiques du parti. Tout juste peut-on souligner deux traits distinctifs : d'une part le souci de dépasser l'expérience gouvernementale au plan économique et social, les congressistes mettant l'accent sur l'extension des nationalisations, une industrialisation plus dynamique et une plus juste répartition des revenus; d'autre part une référence encore plus soutenue à l'Islam, pour rejeter « les idéologies importées », et en faire le fondement légitime de la doctrine économique du parti, « l'égalitarisme », en vue d'instituer une société sans classes. Bien que ce congrès soit placé sous le signe de la « cohabitation » (15), le parti a cependant tenu à se renouveler dans ses structures et sa composition pour répondre aux attentes de la jeunesse et de la génération montante de ses cadres. En effet, le Conseil national comprend désormais 510 membres au lieu de 410, et n'est élu que pour 1/3 de son effectif par le Congrès. Les deux autres tiers ont été désignés, pour la première fois, par les fédérations provinciales qui ont surtout mandaté de jeunes militants, ce qui a entraîné un certain rajeunissement de la composition de ses instances dirigeantes, au Comité central comme au comité exécutif. Sur les quinze membres élus que compte désormais ce Comité directeur, on ne trouve que 5 noms parmi les « anciens », tels Abou Bakr Kadiri, Hachemi Filali, M'Hamed Douiri, A. Ghallab et Abdelhafid Kadiri, les dix autres dont certains sont ministres comme M. Belbachir et Abbas el Fassi, et la plupart sont nés autour des années 1940, appartiennent à la deuxième génération du parti, celle du Maroc indépendant.

La vieille garde n'a cependant pas été totalement écartée en hommage à son rôle historique et à son passé nationaliste, mais aussi par souci d'équilibre : en effet parmi les cinq autres membres appelés à y siéger, à la suite d'amendements statutaires, figurent trois compagnons de lutte de Allal Al Fassi, Omar Ben Abdeljalil, Mohamed Lyazidi et Mohamed El Khatib qui composent le Conseil de la Présidence, nouvelle instance créée par ce Congrès; les deux autres membres de droit sont Mohamed Benche-kroun, directeur général du siège du Parti, et Abdesselam Abdeljalil, inspecteur général du Parti. M'Hamed Boucetta a été confirmé par acclamations dans ses fonctions de Secrétaire Général, poste qu'il occupe depuis la mort en 1974 du Pdt Allal Al Fassi. L'examen des principales résolutions laisse bien apparaître que le nationalisme et l'Islam constituent les deux sources d'inspiration fondamentale de la doctrine de l'Istiqlal et les éléments privilégiés de son « bastion idéologique ». Artisan principal et catalyseur de la lutte de libération nationale, le PI a toujours considéré l'indépendance comme une étape pour le Maroc dans la récupération de son espace national, de son identité culturelle et de son patrimoine économique. Le parti n'en est pas à revendiquer comme en 1956 les frontières du grand Maroc dessinées par Allal Al Fassi, ni même l'intégration de l'actuelle Mauritanie, mais il reste intransigeant sur le retour du Sahara occidental, et la disparition définitive de toute présence espagnole dans les Présides. Il reste plus discret

(15) *Lamalif* (96), avril 1978, p. 18-19.

sur Tindouf et le Touat que le Maroc avait reconnu à l'Algérie par le Traité de Tlemcen mais, faute d'obtenir satisfaction dans le conflit saharien, il n'a pas pour autant renoncé à les revendiquer, puisque le Maroc n'a pas ratifié ce traité. Son nationalisme s'exprime également dans sa volonté de mettre fin à toute influence étrangère dans l'ordre économique et culturel de la société marocaine. C'est ce qui justifie la nationalisation des secteurs encore contrôlés par les capitaux étrangers (banques, sociétés d'assurances), la marocanisation du personnel dans l'appareil d'Etat et le secteur privé, ainsi que l'arabisation de l'enseignement et de l'administration.

Quant à l'Islam, ses références sont constantes et même croissantes, ce qui n'a rien de surprenant pour ce parti, qui a toujours vu dans cette religion un des fondements essentiels de la personnalité nationale, et la source principale de sa doctrine politique et économique; au plan constitutionnel, c'est par référence aux principes islamiques de la consultation que le PI se déclare favorable au régime parlementaire dualiste associant une Assemblée représentative, élue au suffrage universel et responsable, à un monarque qui resterait le guide de la nation. Au plan économique et social, ce sont les valeurs religieuses et morales de l'Islam qui légitiment « l'égalitarisme » et qui fondent son refus de la lutte des classes comme moteur du mouvement social. Conçue en termes de « transferts » impliquant la substitution des nationaux aux étrangers, et non de transformations, son idéologie économique laisse une certaine place à l'Etat pour assurer une répartition équitable des richesses nationales. Les orientations progressistes et socialisantes du parti, telles que la réforme agraire et les nationalisations semblent avoir été retenues pour satisfaire aux attentes de la nouvelle génération de cadres et de militants dont le dernier congrès a confirmé la poussée. En effet, le succès électoral numérique du Parti n'a pas fait oublier à ses dirigeants son échec à Fès, qui est typiquement révélateur de la réprobation de la jeunesse à l'égard de son immobilisme ou de ses slogans surenchéristes et démagogiques. C'est pourquoi, le recours à l'Islam peut apparaître comme une caution idéale pour faire passer auprès de son importante clientèle bourgeoise des options socialisantes qui vont à l'encontre de ses intérêts.

C. LE TROISIÈME CONGRÈS DE L'USFP.

C'est à Casablanca du 8 au 10 décembre, que s'est tenu cet important congrès du parti principal de l'opposition, en présence de près de 1 000 délégués, 250 observateurs et de nombreux invités étrangers, rassemblés dans le petit palais de la Foire autour des portraits géants de ses deux leaders disparus O. Benjelloun et Mehdi Ben Barka.

Avant de définir ses orientations et de renouveler ses instances, l'USFP entendait faire le point au terme de trois années d'un processus de démocratisation qui en dépit des nombreux aspects positifs avancés par la direction, entretenait une certaine fronde à l'intérieur de la formation. Bien que l'amnistie n'ait pu être générale, comme elle le réclamait, l'USFP a cependant récupéré la quasi-totalité de ses militants et responsables poursuivis, arrêtés,

condamnés ou disparus depuis quelques années. Ses dirigeants en exil sont peu à peu rentrés au pays, à preuve la présence de M. Mehdi Alaoui, qui a regagné le Maroc deux jours avant ce congrès, après treize ans de résidence à Paris. Sa presse reparait sans censure préalable, son organisation peut débattre et se restructurer au grand jour, bref au vu de ce bilan, la direction entend bien consolider tous ces « acquis » de la « normalisation » et continuer de participer au travail parlementaire même si les résultats électoraux ne reflètent pas, selon elle, l'influence réelle du parti dans le pays. Dernière retombée de cette libéralisation, la constitution récente sous son égide d'une nouvelle centrale syndicale, la confédération démocratique du travail, qui vient couronner les efforts du parti pour « reconstruire le mouvement ouvrier » et le faire échapper à l'emprise bureaucratique et pernicieuse de l'appareil de l'UMT (16). Tous ces « acquis » dont la direction peut se prévaloir à juste titre, en regard de la longue histoire du parti semée d'embûches et jalonnée de répressions, n'ont pas emporté l'adhésion unanime d'une formation dont les assises ont révélé le profond renouvellement de ses composantes. C'est en effet une USFP nouvelle qui a siégé, dominée essentiellement par les jeunes (61 % des délégués ont moins de 40 ans) et par les fraîches recrues puisque près de 40 % se sont inscrits au parti après 1974. La petite bourgeoisie y prédomine toujours puisque 30 % des délégués sont fonctionnaires, employés, et ouvriers, et 33 % enseignants, mais son « ouverture rurale » à défaut de son implantation, semble plus importante qu'avant, puisque 55 % des congressistes sont originaires de la campagne et des petits centres (17). Les changements dans la physionomie interne du parti que la scission de 1972 préfigurait déjà et que le second congrès de 1975 laissait transparaître, n'ont fait que se poursuivre et confirmer l'audience privilégiée de la formation auprès des nouvelles générations et des couches sociales « éclairées ». Aussi le congrès fut-il marqué tout au long de ces travaux, par une certaine tension entre la poussée souterraine des jeunes, leur enthousiasme critique, leur radicalisme, et la résistance attentive des anciens, leur esprit de responsabilité, leur sens de la mesure et de la discipline, et leurs préoccupations unitaires (18). Dès la séance inaugurale, dans un rapport très personnalisé, A. Bouabid donnait le ton des débats qui devaient se placer sous le signe de la franchise, du sérieux, voire de l'autocritique, sans perdre de vue l'objectif ultime de ces assises, à savoir le renforcement de l'unité et de la structure du parti. Il a par ailleurs souligné que la participation de l'USFP au processus démocratique ne constituait pas une caution, puisque ses élus n'avaient pas cessé, conformément à la ligne idéologique du parti, de « dénoncer les erreurs et les choix anti-populaires ». C'est la « bourgeoisie parasitaire » et son « faux libéralisme » qui ont vidé le processus de sa vraie finalité sociale et économique, en

(16) C'est le 25 et le 26 novembre qu'est créé la CDT, syndicat qui rassemble les sympathisants ou militants socialistes du monde ouvrier, et regroupe essentiellement les enseignants du SNE, quelques fédérations des PTT, des sucreries et de l'OCF. Cf. *infra Chron. Soc. et Cult.*

(17) Composition sociale du Congrès : *Libération*, 8/12/78, p. 3.

(18) Cf. Sur ce point les commentaires de Mohamed CHAOUÏ, « Congrès de l'USFP : fermeté et souplesse », *Lamaliif* (103), janvier 1979 : 16-19. L'hebdomadaire de l'USFP, *Libération*, n'en a pas fait état dans des comptes rendus du Congrès (nos 197 à 199).

laissant s'aggraver l'écart entre les classes sociales, et en s'opposant aux réformes de structures qui s'imposaient. Le rapport politique prend ses sources dans les documents officiels pour illustrer son analyse de la situation économique et sociale et pour étayer sa critique de l'orientation « capitaliste dite libérale » suivie jusqu'ici par le régime. L'écart entre les 5 % les plus riches et les 50 % les plus pauvres est passé de 1 à 4 à 1 à 12 en 10 ans, et d'après le plan triennal deviendra de 1 à 24 à la fin de l'année 1980 et de 1 à 50 dans les années 90; la dette extérieure dépasse 4 milliards de dollars, la part de l'agriculture dans le PNB est passée de 30 % en 1960 à 19 % en 1973 et à 13,9 % en 1977... L'alternative proposée à cette politique d'« extraversion et de dépendance », dont les exemples abondent, est celle du « socialisme », et le modèle préconisé reprend le schéma classique du « développement auto-centré » cher à une certaine école « dépendantiste » et repris par les nombreux économistes marocains que compte l'USFP (19) : intégration des secteurs économiques, satisfaction des besoins internes, réforme agraire visant à améliorer les structures foncières et la productivité, gestion démocratique du secteur public qui reste le moteur du développement et le tuteur du secteur privé dans le cadre d'une planification qui est à la fois économique, sociale et régionale... Tout le programme du dernier congrès est repris à quelques nuances près, notamment au plan des revendications qui sont plus concrètes, ce qui reflète le poids non négligeable de la « base » dans la rédaction des documents, et au plan de l'analyse théorique, qui fait davantage référence aux autres expériences nationales et tourne le dos au dogmatisme.

Au plan organisationnel, l'application du principe du « centralisme démocratique » qui a fait l'objet de débats animés, comme le laissent supposer les discussions et les travaux préparatoires, a été réaffirmée, avec toutefois une certaine souplesse, laissée à la « base » pour « faciliter les tâches d'organisation et de mobilisation ». L'identité du parti et ses fondements idéologiques ont été soigneusement réaffirmés dans le but de préserver aussi bien sa cohésion interne que ses distances par rapport à ses partenaires (ou concurrents) nationaux — c'est le PPS qui est visé — et à ses homologues étrangers. « Parti de masse » plutôt qu'« avant garde » des masses révolutionnaires, l'USFP ne veut être confondue ni avec les partis « dictatoriaux » du camp soviétique, ni avec des partis socio-démocrates européens qui ont pactisé avec la bourgeoisie; résolument « socialiste », acquis au « socialisme scientifique » et défenseur de la « démocratie en tant que moyen et que fin » l'USFP se veut le parti de « toutes les forces populaires » et tout en étant « un parti de classe » s'affirme « parti national » au sens de marocain et d'arabe.

Au plan institutionnel le Congrès a réclamé dans sa résolution de politique générale adoptée à l'unanimité (20) une révision de la constitution qui doterait le parlement et le gouvernement de prérogatives plus larges et transformerait l'actuelle « monarchie présidentielle » en une « monarchie

(19) M. EL MALKI, F. OUALALOU, M. LAHBABI entre autres.

(20) La publication de ce texte rédigé en arabe a fait l'objet d'une censure dans le quotidien de l'USFP *Al Mouharir*.

constitutionnelle, parlementaire et démocratique (...) où le roi exercerait un pouvoir d'arbitrage ». L'élection d'une assemblée constituante, qui a constamment figuré de manière explicite au programme de revendication de l'UNFP, est en quelque sorte « escamotée », au profit d'une vague pétition de principes sur la constitution d'un « gouvernement fort, responsable, représentatif des forces nationales » qui aurait pour mission essentielle d'organiser des élections « qui garantissent l'expression libre de tous les citoyens (...) et la neutralité de l'administration ». Au plan des libertés publiques, le congrès a demandé la libération de tous les prisonniers politiques et le retour des exilés dans le cadre d'une amnistie générale. En plus de ses exigences concernant une « véritable démocratisation » l'USFP s'est montré résolument critique à l'égard de l'attitude des gouvernants sur la question nationale du Sahara et a rappelé avec force le bien-fondé de la thèse marocaine sur la « marocanité » de ces territoires. A. Bouabid a répété que le Maroc ne pouvait absolument pas « céder le moindre arpent de (sa) terre » et que l'USFP conformément à son attachement à l'idée d'un « Maghreb arabe uni », était favorable à une exploitation commune de l'ensemble des richesses sahariennes. Refusant toute existence à un quelconque « peuple » ou « Etat » sahraoui que seuls les adversaires du Maroc tiennent à créer de toutes pièces, le Secrétaire du Parti a dénoncé la politique « hésitante et attentiste » des gouvernements successifs qui « ont refusé et refusent toujours la stratégie globale de libération » que l'USFP a proposée et qui implique de « répondre à l'offensive par l'offensive dans tous les domaines politique, diplomatique et militaire ».

Au total, c'est la ligne de l'équipe dirigeante, celle de la participation active et vigilante, qui s'est imposée dans la résolution finale de ce congrès, même si cette orientation a été vivement discutée voire contestée par certains de « l'aile dure » du parti, jeunes pour la plupart et se réclamant plus ou moins ouvertement d'un des fondateurs du Parti, Mohamed Basri, figure historique de la résistance marocaine, toujours en exil. Même s'ils restent minoritaires et si l'on n'est pas en mesure d'évaluer leur audience réelle dans le parti (21), ils demeurent un aiguillon salutaire pour la vitalité et la mobilisation du parti, et constituent pour la direction un sérieux garde-fou contre les risques latents d'une trop grande compromission avec le régime.

De l'avis de nombreux observateurs (22), leurs interrogations ont sans nul doute trouvé écho chez de nombreux congressistes dont ils cristallisèrent les méfiances à l'égard du « processus démocratique » et du mouvement de libéralisation qui l'a accompagné !

Pourquoi une quarantaine de militants de l'USFP demeurent-ils encore en prison et jusqu'à quand ? Pourquoi fallait-il que A. Bouabid aille défendre en Irak les positions du Palais sur les démarches égyptiennes au Proche-Orient ? L'USFP ne devrait-elle pas reprendre sa liberté plutôt que de participer dans la légalité, à cette « démocratisation contrôlée » du régime ?

(21) La plupart des travaux se sont déroulés à huis-clos, Cf. Dominique POUCHIN, *Le Monde*, 12/12/78.

(22) P. Luc SEGUILLON, « Le pari de M^e Bouabid », *Témoignage chrétien*, cité in *Libération*, 22-28/12/78, p. 10. Dominique POUCHIN, « L'USFP a exigé une véritable démocratisation », *Le Monde*, 12/12/78, p. 5.

Telles sont les questions autour desquelles se sont affrontés durant plus de douze heures les membres de la commission politique, véritable pivot de ce congrès, avant que soit finalement confirmé le pari d'ouverture défendu par A. Bouabid.

L'élection des instances dirigeantes du parti n'a pas apporté de surprise ni de grands changements sinon que la Commission Administrative nationale compte désormais 64 membres au lieu de 35, suite logique de la progression récente des effectifs du parti (23), et que le Bureau Politique s'est adjoint deux nouveaux membres, Mehdi Alaoui, rentré du Maroc l'avant-veille du Congrès et A. Youssefi encore contraint à l'exil.

D. LE CONSEIL NATIONAL DU MOUVEMENT POPULAIRE.

Ce Conseil National qui s'est tenu à Rabat le 30 septembre a revêtu une importance particulière en raison de l'affluence qu'il a suscitée, à la grande surprise des organisateurs eux-mêmes (24) et marque une véritable césure dans l'évolution de cette formation, à un triple niveau, idéologique, organisationnel et stratégique. Pour ce parti vieux de 21 ans qui, en dépit des nombreuses intrigues et des infidélités du Pouvoir, a su s'imposer aux dernières élections et gagner sa participation à la coalition gouvernementale, il était grand temps de ne pas rester en deçà des grands changements qui affectent la société marocaine depuis l'indépendance, et il n'était pas pensable de rester à la traîne des nouvelles formations qui entendent en monopoliser l'expression politique. Le congrès constitutif du Parti des Indépendants a visiblement été mal accueilli par un parti qui a tenu à rappeler sa contribution constante au renforcement de l'Etat, son loyalisme indéfectible à la Monarchie, et qui n'a pas ménagé ses critiques à l'égard des opérations de replâtrage politique qui, telles les greffes artificielles, sont vouées au rejet systématique, faute de répondre à une nécessité historique ou de s'inscrire dans une tradition politique. L'allusion est claire, « le roi n'a pas besoin d'un parti, mais d'un peuple organisé », et le Mouvement Populaire entend bien « prendre toutes ses responsabilités dans les affaires de la nation, et assumer pleinement le destin des couches auxquelles il appartient ». Poussé par les nombreux cadres d'origine berbère qu'il compte de plus en plus dans ses rangs, avec le recul croissant de la société agraire, le Conseil national du Mouvement Populaire s'est détaché du ton régionaliste de son dernier congrès et des accents typiquement ruraux de ses revendications pour se livrer à une analyse plus globale de la société marocaine et repenser son action et sa restructuration dans une perspective plus « nationale ». Dans un document intitulé « pour une option politique et économique », le Conseil s'est livré à une violente critique contre « le monopole à la fois administratif, politique et économique d'une certaine catégorie sociale » et a souligné les tensions, les clivages et les risques de désintégration sociale en-

(23) Sur 100 000 cartes d'adhérents vendues, 70 000 l'ont été récemment.

(24) Le Conseil a rassemblé entre 1 200 et 2 000 personnes alors qu'on en attendait 700. Cf. Z. DAOUD, « Le MP ou la revendication du respect des règles du jeu », *Lamaliz* (100), p. 14-16.

gendrés par l'accumulation ostentatoire et parfois injustifiée de ses privilèges. Pour mettre fin aux « déséquilibres chroniques et scandaleux » d'une société inégalitaire, le Mouvement Populaire propose une « société contractuelle » à base de liberté, de justice sociale, et de concertation.

Les réformes politiques et économiques qu'il suggère sont essentiellement orientées vers une plus grande participation des classes moyennes « pivot central de la société marocaine », et des petites et moyennes entreprises. Son hostilité aveugle aux véritables monopoles que secrète la collusion entre la bureaucratie et la puissance économique le pousse à revendiquer une dénationalisation de certains secteurs, rejoignant en cela les idées des Indépendants sur la privatisation de l'économie. La politique économique actuelle fait également l'objet d'une critique sévère et détaillée, notamment sur les insuffisances de la gestion courante et l'absence d'objectifs mobilisateurs. Sur le Sahara, le Mouvement Populaire reste intransigeant et rappelle qu'il n'est pas négociable; enfin, c'est au plan social et culturel qu'il se montre le plus discret, se contentant d'évoquer les défaillances de la politique en matière d'emploi et d'enseignement, les disparités sociales entre la ville et la campagne et entre certaines régions rurales, et demandant enfin la création d'un Institut de langue et de civilisation berbères.

Sans entrer dans le détail, le MP annonce la réorganisation prochaine de ses structures jugées trop souples et pas assez fonctionnelles pour faire du parti une force vraiment opérationnelle. Quelles que soient les failles et les paradoxes de ses positions de principe, quelle que soit la part sincère ou simulée de ses critiques à l'égard de la politique des gouvernants, ce Conseil aura traduit la volonté du MP d'effacer son image spécifiquement régionaliste et berbère, et son souci d'assurer son développement autonome sur une nouvelle identité et des structures plus solides pour mieux défendre une existence menacée par la création du RNI.

*
**

Autres signes de cette réactivation de la vie partisane, tout d'abord la commémoration par l'UNFP de M. Abdallah Ibrahim du 19^e anniversaire de la formation de ce parti qui à l'origine regroupait l'aile gauche de l'Istiqlal. A cette occasion, le leader de l'UNFP-Casablanca a proposé à tous les partis la création d'un front et l'ouverture d'un « dialogue fraternel » pour sortir le pays de la crise. Enfin, la tenue à Casablanca, le 1^{er} octobre, d'un conseil national du PDC (Parti Démocrate Constitutionnel) consacré essentiellement à l'élection d'un nouveau Bureau politique, suite au décès le 9 septembre de son leader historique Bel Hassan El Ouazzani, fondateur du PDI, et marqué par les tensions entre partisans d'une fusion au sein du Mouvement des Indépendants et partisans du maintien de la formation, si réduite soit-elle.

En dépit d'une certaine intransigeance à l'égard des détenus politiques, notamment les marxistes-léninistes dits « Frontistes », toujours emprisonnés à Kénitra et Casablanca, le pouvoir a tenu à poursuivre le processus de libéralisation qui avait accompagné sa politique d'ouverture amorcée en

1973. Ainsi le journal *Le Monde*, interdit depuis janvier 1977, a été autorisé à reparaitre à partir du 26 février; le roi a par ailleurs levé le 10 novembre la mesure d'interdiction de l'UNEM qui frappait cette organisation depuis 5 ans; cette mesure a contribué à désamorcer le climat de la rentrée universitaire qui s'annonçait tendu, et a permis au régime d'avoir un interlocuteur représentatif d'une nouvelle génération d'étudiants confrontés à des problèmes corporatifs sérieux et à une situation économique et financière des plus difficiles. Quant aux organisations révolutionnaires marocaines, qui entretiennent depuis l'étranger quelques implantations clandestines et qui ont manifesté à plusieurs reprises (25) leur hostilité au régime, les autorités ont continué à leur dénier toute audience réelle dans le pays.

III. — L'HYPOTHÈQUE SAHARIENNE

Malgré la menace du roi (26) d'exercer son droit de suite en territoire algérien, les raids du F. Polisario contre les forces marocaines vont reprendre dès le début de l'année, en février notamment, avec l'attaque d'El Aïoun et de durs combats à Bir Lahlou.

La presse nationale en minimise l'importance, et les passe même sous silence, préférant souligner les efforts constants de l'administration pour le développement de ses « nouvelles provinces » du Sahara et... pour gagner les faveurs de leurs populations : extension et aménagement des agglomérations, création de communications, etc. En mai, des rumeurs circulent au Maroc sur des entretiens secrets qui se seraient déroulés en Belgique entre deux émissaires du roi et de Boumediène, A. Guedira et A.T. Ibrahimi. Après le renversement en juillet de M. Ould Daddah par le Colonel Ould Sadok, le processus de la dynamique de paix semble relancé, et des perspectives de solutions se dessinent à la suite d'importants mouvements diplomatiques. En effet, le F. Polisario décide la trêve avec les nouveaux dirigeants de la Mauritanie qui prennent bien soin de ne pas se désigner d'ennemis extérieurs, ni de rompre la concertation avec leurs alliés marocains. Par ailleurs, et suite à la réconciliation franco-algérienne du 12 juillet, Paris lance une offensive diplomatique qui est reprise par A. Bouteflika et relayée par H. Boigny avec deux solutions à la clé : soit l'autonomie de la partie mauritanienne du Sahara Occidental que le nouveau régime ne cherche manifestement pas à conserver, soit un condominium tripartite sur le Sahara Occidental. Le gouvernement marocain se montre circonspect sur ces démarches, voire ignorant comme le reconnaît M. Boucetta devant la Commission des Affaires Etrangères, convoquée à la demande de l'USFP; mais les projets hypothétiques de partage ou de confédération finissent par susciter une certaine inquiétude dans la classe politique. Finalement, le roi interrompt

(25) Distribution par l'UFRM en mars et octobre de tracts hostiles au régime et diffusion en avril d'un « plan d'action » visant à « libérer le pays du joug de la monarchie, de l'esclavage et du féodalisme » par l'emploi de la « violence révolutionnaire »...

Ilal Amam est représenté au 4^e Congrès du Front Polisario ouvert le 25 septembre.

(26) Cf. « Chronique politique Maroc 1977 », AAN, 1977. Paris, CNRS.

son silence et précise dans son discours à la Nation du 20 août que le Maroc soutiendra toute solution mauritanienne qui « ne remette pas en question l'intégrité » territoriale du royaume et ne permette pas l'établissement de nouvelles frontières autres que mauritaniennes au sud du Maroc... Nous n'accepterons jamais l'existence à nos frontières méridionales d'un régime qui diffère idéologiquement du Maroc et de la Mauritanie ». L'allusion est claire et catégorique, il ne peut pas y avoir d'entité étatique sahraouie entre le Maroc et la Mauritanie. Désertant le front mauritanien pour mieux concentrer ses efforts contre le Maroc, le F. Polisario dont l'équipement et l'armement se sont améliorés (27), va reprendre ses incursions de guerilleros non seulement dans la Seguia El Hamra (Bou-Craa, El Aïoun, Tifariti...) mais aussi à l'intérieur du territoire marocain, ce qui va provoquer de vives protestations de Rabat contre l'Algérie (28).

Alger dément catégoriquement, tandis que le F. Polisario se flattant d'avoir opéré en « plein Maroc » présente à la presse au début septembre les militaires capturés qui confirment l'absence d'agresseurs algériens. Le Président Boumediène répondra d'ailleurs aux plaintes du roi du Maroc par un long message publié le 5 octobre, dans lequel il confirmera la non-intervention des forces algériennes hors de leur territoire, et réaffirmera l'attachement constant de l'Algérie à « la recherche d'une paix juste » ainsi qu'à la réalisation de « l'unité des deux pays frères dans le respect des différences des institutions et des options ». A la fin de l'année la situation reste toujours aussi tendue et incertaine, en dépit de la volonté de paix et des prédispositions au dialogue successivement et quasi-unaniment formulées. Il faut dire que ces discours apparemment convergents reflètent quelques ambiguïtés et même de profondes divergences sur la signification de l'objectif de paix et sur le choix des moyens à mettre en œuvre. Ainsi pour la Mauritanie la paix n'a pas d'autre sens que la fin à tout prix d'une guerre qui a ruiné son économie, mais son alliance avec le Maroc l'empêche encore de faire toutes les concessions politiques ou territoriales qu'elle estime nécessaires pour l'obtenir. Pour l'Algérie comme le F. Polisario, le processus de paix passe par la reconnaissance et l'exercice du droit à l'autodétermination du peuple sahraoui, tandis que pour le Maroc, il signifie la cessation de toutes les agressions étrangères, par F. Polisario interposé, contre l'intégrité territoriale de ses « provinces sahariennes » que la Marche Verte et le Traité de Madrid de 1975 ont définitivement consacrées. Dès lors, force est de constater que malgré tous leurs efforts les positions des parties concernées sont trop tranchées pour que se dégagent des perspectives qui conduiraient sinon à la paix, du moins à l'apaisement du conflit.

Lors de son 4^e Congrès, le Front Polisario n'a-t-il pas déclaré, en présence des délégations officielles de l'Algérie, de l'Angola, du Bénin, de la Corée du Nord, de la Libye, et du Yémen du Sud, qu'« à l'entêtement d'Hassan II sera opposée une résistance persistante et acharnée »... Sans doute peut-on garder quelque espoir dans les vertus de la diplomatie,

(27) Après l'Algérie, la Libye fournirait des armes et de l'argent.

(28) Le 27/8 sur l'Oued Draa, les 29 et 30/9/78 une attaque d'un convoi de ravitaillement, ces deux opérations auraient été menées selon Rabat par des détachements Algériens.

mais jusqu'ici les tentatives de médiation de la Côte d'Ivoire, du Sénégal et du Mali n'ont guère abouti, et l'OUA, qui n'avait pu tenir le sommet extraordinaire prévu en mars, n'a pu faire mieux que de constituer en juillet à Khartoum un Comité des Sages chargé de trouver une solution « en accord avec le droit à l'autodétermination » (29). Ce comité réuni les 30 novembre et 1^{er} décembre a lancé un appel au cessez-le-feu général et a chargé à son tour un sous-comité réunissant les présidents du Nigéria et du Mali d'entrer en contact avec les parties du conflit, mais le F. Polissario refuse sa compétence et la validité de son arbitrage. Quant à l'ONU, elle laisse à l'OUA l'initiative des opérations tout en votant des résolutions qui satisfont à la fois les thèses algériennes et les thèses marocaines...

Au niveau diplomatique les perspectives de règlement sont donc très faibles, en dépit là aussi des efforts déployés et du début de dialogue algéro-marocain que le décès du Pt. Boumediène va interrompre.

Quoi qu'il en soit, même si sa situation diplomatique s'est améliorée (30), et si l'unanimité nationale est toujours aussi forte, la prolongation de l'état de tension au Sahara est de plus en plus dommageable à la situation économique et financière du Maroc du fait de l'accroissement considérable des dépenses de guerre (31), et des lourdes charges qu'elles font peser sur les finances du pays, déjà affectées par une certaine stagnation des recettes phosphatières, et sur le développement de l'activité économique, passablement compromise par une inflation endémique. Confrontées de surcroît à un malaise social grandissant, les autorités vont être amenées à réviser leurs options économiques, et à observer une certaine pause dans la politique de développement.

IV. — UNE PAUSE ÉCONOMIQUE ET UN CERTAIN MALAISE SOCIAL

Dès les premiers mois, on devine que le gouvernement marocain va s'orienter vers une « gestion prudente de l'économie » en dépit des facteurs d'optimisme tels que les prévisions d'une bonne campagne céréalière, la reprise dans les exportations de phosphate et dans le secteur du tourisme et les perspectives économique-commerciales des accords maroco-soviétiques sur les phosphates et la pêche (32). En effet l'indice officiel du coût de la vie a augmenté de 4 % au premier trimestre, les retards dans les règlements des marchés étatiques deviennent préoccupants et le déficit de la balance commerciale ne cesse de croître. En outre le pays connaît depuis le début

(29) Voir sur ce point *supra* R. WEEKSTEEN, « La question du Sahara Occidental à l'OUA ».

(30) Notamment à la conférence des non-alignés de Cuba.

(31) Deux millions de dollars en équipements militaires en 1978. Ces dépenses ont triplé en 3 ans.

(32) Accords paraphés le 26/1 à Moscou, qualifiés de « contrats du siècle » par Hassan II et jugés exemplaires par toute la presse marocaine. Cf. *Chronologie et Liste des Accords*.

de l'année dans de nombreux secteurs une série de mouvements de grève dont certains dans l'enseignement et les phosphates (33) sont très suivis.

Devant une conjoncture économique et sociale aussi difficile, le Premier Ministre reconnaissait lui-même que le Maroc ne pouvait pas, étant donné ses moyens financiers, continuer le « développement à bride abattue » et soutenir « une économie de guerre » (34). Sans aller jusqu'à réviser les grandes options, il laissait bien entendre que 1978 serait une période de pause relative, favorisant la réflexion et conduisant à un réexamen de la politique de développement. C'était une manière de justifier le retard dans l'élaboration du Plan quinquennal 1978-1982 qui aurait du prendre effet dès cette année.

La classe politique de son côté semble divisée sur l'appréciation de la conjoncture et sur la définition des orientations économiques pour le nouvel exercice quinquennal. Dans le *Matin du Sahara*, M. A. Alaoui se fait le porte-parole des optimistes et des partisans audacieux d'une relance de l'investissement fut-ce au prix d'un endettement croissant; le PPS et l'USFP plus sensibles à l'impact social de la politique inflationniste, se montrent très inquiets devant l'endettement du Maroc et les risques d'aggravation que comporterait une injection monétaire massive sans contrepartie productive. Le PI a lui aussi à sa manière, dans son 10^e Congrès, mis en garde les responsables politiques contre les conséquences sociales d'une politique fondée sur le développement des secteurs peu productifs; quelques divergences seraient apparues au sein même du gouvernement entre ministères « économiques » favorables à la poursuite coûte que coûte de la politique d'investissements, et ministères « financiers » partisans d'une plus grande rigueur sur le plan monétaire. Toujours est-il que la préparation du Plan traîne en longueur et qu'il faudra attendre le discours royal du 3 juin et le message au Parlement le 12 juin pour connaître finalement l'orientation et les objectifs économiques des dirigeants marocains. Hassan II en effet annonce que c'est un plan triennal « de transition » couvrant la période 1978-80, qui sera soumis à l'approbation du Parlement lors de sa session d'automne.

Le ton est rassurant, et l'argumentation habile dans la mesure où le roi utilise la mystique nationaliste et unitaire pour légitimer ses choix économique et financiers. C'est pour consolider l'*indépendance* économique du pays qu'il faut réduire l'endettement extérieur et c'est pour assurer cette *indépendance* qu'il faut promouvoir des ressources *nationales* et augmenter la participation du capital *national* aux circuits productifs. Quant au déficit il est dû à la fois à la conjoncture internationale (hausse du prix du pétrole, inflation mondiale, et diminution des recettes phosphatières) et aux facteurs d'ordre politique comme les « *dépenses de souveraineté* » nécessitées par la « *défense de l'intégrité territoriale* » et par le développement des « provinces sahariennes ». Dans l'immédiat, le roi convie

(33) Les 11 et 12/4 dans l'ensemble des établissements marocains, à l'appel du SNE (tendance USFP), les 6 et 7/4 et les 13 et 14/4 à Casablanca et Khouribga pour les travailleurs du phosphate. Ces journées étant les points forts d'un premier trimestre particulièrement agité au plan social. Voir « Lutttes sociales en 1978 », *Libération* (201), janv. 79 : p. 8 et 9.

(34) Interview à *Jeune Afrique* (896), 8/3/78.

son peuple à un *effort national* pour redresser la situation économique et assainir les finances de l'Etat marocain. Une série de mesures sont annoncées, destinées à diminuer les importations, à promouvoir les recettes en devises, à alléger les charges de l'Etat et à favoriser l'épargne. C'est ainsi que 300 nouveaux articles sont interdits à l'importation, et que de nombreux autres produits sont soumis à des conditions préalables comme l'obtention d'une licence ou la constitution d'un dépôt de fonds. Parallèlement à ces restrictions, on accorde une prime supplémentaire aux travailleurs émigrés qui rapatrient leurs économies de France, aux touristes et investisseurs français (35). Pour encourager l'épargne, on décide de relever de 25 à 33 % les taux d'intérêt créditeurs versés par les banques. Sur le plan des dépenses publiques, le roi a simplement annoncé son intention de renforcer la tutelle administrative et financière de l'Etat sur le vaste réseau para-public d'offices et d'entreprises dont les résultats ne justifient pas toujours la prolifération ni même le statut et les avantages de certains qui constituent de véritables « empires ».

Après avoir invité le peuple marocain à l'union et à la solidarité, le roi a souligné la nécessité d'une « paix sociale totale » durant ces trois années, pour garantir le succès de ces mesures transitoires, que seule la gravité exceptionnelle de la situation a imposées.

Il faut dire que les quelques promesses faites le 1^{er} mai par le ministre du Travail M. Bouamoud (36) pour tenter de répondre aux revendications salariales des travailleurs n'avaient pas suffi à détendre un climat social, qui demeurait particulièrement agité : à la fin mai deux mouvements de grève affectaient le secteur des transports, dont l'une, celle des cheminots, allait perturber le trafic ferroviaire et l'autre, celle des mécaniciens au sol de la Royal Air Maroc, entraîner l'intervention de la police dans les locaux de l'UGTM (37).

Approuvées dans leur principe par tous les partis politiques, ces mesures ont soulevé toutefois, de la part de l'opposition notamment, quelques objections quant à leur efficacité pratique et suscité de réelles inquiétudes chez le patronat marocain qui craignait de voir s'ajouter un ralentissement de l'activité commerciale et une aggravation de la situation de l'emploi; partisan d'une application souple et sélective du programme d'austérité, il a finalement obtenu en juillet du gouvernement que certaines mesures de prohibition de produits importés, notamment toutes les pièces détachées, soient rapportées. Malgré ces réajustements et quelques indices favorables (38) ces mesures ne parviennent pas à enrayer une crise financière latente, qui est stigmatisée par les leaders du PI, de l'USFP, et du PPS dans les instances de leur parti, et qui explique la longueur des négociations interministérielles dans la préparation du Plan triennal toujours annoncé. Le

(35) Sorte de dévaluation du DH par rapport au Franc d'environ 10 %.

(36) Augmentation de 50 % des allocations familiales applicables en janvier 1979, relèvement de 20 % des pensions et retraites sans préciser de date et étude d'un projet d'assujettissement à la Sécurité sociale des ouvriers agricoles.

(37) *Le Monde*, 1/6/78, p. 4.

(38) Le déficit commercial a légèrement baissé, et la balance des paiements s'est redressée.

gouvernement se veut rassurant et optimiste, sans pour autant chasser les appréhensions du patronat sur l'évolution et les perspectives de l'économie marocaine (39). Celui-ci déplore en effet que « l'amélioration de la situation intérieure et extérieure de l'économie n'ait pu se faire qu'au prix d'une réduction substantielle des investissements publics (40) (...) qui constituaient le levier principal de l'essor économique en termes de distributions des revenus et d'impulsions des secteurs productifs privés et semi-publics ». Selon lui, les incertitudes qui entourent les projets de développement pour les années à venir, les inhibitions du secteur public pour toutes les opérations financières, jointes au renforcement des restrictions en matière de crédit, vont peser lourdement sur la trésorerie des entreprises et sur le développement du secteur productif de l'économie, dont les résultats du premier semestre ne manquent pas d'être préoccupants. En effet durant les 6 premiers mois, les investissements dans le secteur industriel ont enregistré une diminution de 41 % par rapport à 1977, surtout dans les textiles et l'agro-alimentaire (75 %); en outre, dans les secteurs métallurgiques et électriques, la situation est inquiétante au niveau des commandes et de la capacité de production, ce qui risque d'entraîner des licenciements de personnels pour le début de 1979... Inquiets devant de tels résultats, les industriels sont prêts à prendre le relais pour éviter les tensions sociales prévisibles et relancer l'économie avant qu'il ne soit trop tard: pour cela ils demandent un désengagement progressif de l'Etat, une valorisation plus grande des richesses locales et un développement plus autonome. Leurs préoccupations seront partiellement prises en compte par les pouvoirs publics, qui vont s'attacher à maintenir en priorité les équilibres financiers au détriment de la croissance économique. C'est ce qui ressort à la fois du Plan triennal approuvé en Conseil des ministres le 11/11 par le gouvernement qui a été partiellement remanié le 10 octobre (41) et de la loi de finances de 1979 discutée en décembre au Parlement. La présentation du Plan triennal au Conseil Supérieur de la promotion nationale et du plan a donné l'occasion au Roi et au Premier Ministre de préciser leurs vues sur les objectifs du Maroc et les moyens à utiliser pour les atteindre. Selon le roi, dont le discours est une nouvelle exhortation à l'effort et à la solidarité entre Marocains « tous consommateurs et tous producteurs », la philosophie du Plan peut se réduire à quelques idées-forces : achever les projets commencés et promouvoir ceux qui répondent aux besoins internes du pays, trouver un financement fondé exclusivement sur des réalités économiques et qui n'impose pas à l'Etat de recourir à des prêts, repenser les procédures administratives, réviser le système fiscal pour diminuer les écarts entre les classes sociales. L'examen de la loi de finances laissant apparaître une insuffisance très nette de crédits pour le budget d'équipement, il faudra recourir nécessairement aux emprunts, mais aussi s'efforcer de découvrir des richesses

(39) *Cedies Informations*, 14/10/78.

(40) Ils sont passés de 322,7 MDH en 1977 à 34,2 MDH seulement.

(41) Le mouvement porte sur les Ministères de l'Information (A. BOUTALEB, un des 4 conseillers du roi, remplace M. Larbi KHATTABI), des Affaires administratives et du Tourisme (MM. Mansour BEN ALI et Azzedine GUESSOUS) et sur un poste de ministre délégué auprès du Premier ministre (M. Abdellatif JOUAHRI). Cf. *infra* « Documents ».

nouvelles, du pétrole notamment, de produire davantage de denrées agricoles, d'accueillir davantage de touristes et de développer la pêche. Le Roi a également justifié la période de trois ans, comme un laps de temps suffisant pour apprécier les effets de mesures prises, et une durée convenable pour que les mesures de restriction ne gênent pas davantage les intérêts particuliers. Quant au Premier ministre, il a reconnu dans son exposé des objectifs et des projets du Plan, que le rythme de croissance de certains secteurs tels le bâtiment et les travaux publics connaîtrait, en raison des exigences de la Défense nationale un certain ralentissement par rapport aux années précédentes. Pour maintenir les équilibres interne et externe de l'économie, des dispositions seront prises qui favoriseront les projets comportant le maximum d'emplois et le minimum de devises : révision du Code d'Investissements, développement d'industries nationales de substitution aux importations, priorité aux sociétés d'ingénierie nationales dans la passation des marchés d'études et de construction; les déséquilibres sociaux et régionaux seront corrigés par des réformes de structures et des dispositions fiscales, et les collectivités locales seront dotées de moyens financiers plus importants. S'agissant des équilibres externes, l'action du gouvernement s'orientera vers la relance des exportations et la limitation des importations, la stimulation du tourisme et l'accroissement des transferts des résidents marocains à l'étranger. Au total et selon les informations officielles, car le document n'était toujours pas publié en décembre, ce Plan marque le retour à une plus grande orthodoxie financière et l'abandon du pari sur l'investissement économique que le plan 73-77 avait lancé (42); il apparaît comme certains ont pu le dire « davantage comme un catalogue de mesures que comme une liste de projets » (43), il traduit enfin le souci du gouvernement à voir le secteur privé, comme beaucoup de capitalistes nationaux et étrangers (44) le souhaitent, relayer l'Etat pour investir dans certains secteurs (43 % dans le secteur industriel notamment).

S'agissant de la loi de finances pour 1979, si le programme d'équipement paraît conforme aux objectifs du plan triennal (45), le souci d'austérité et d'équilibre ne semble pas avoir totalement prévalu puisque le déficit budgétaire qui s'élève à 2,3 MDH est trois fois plus élevé qu'en 1978, et que la dette publique et les comptes d'allocations spéciales s'accroissent dans de notables proportions. Les dépenses d'investissement restent pratiquement constantes, et les dépenses de fonctionnement dont 58 % sont réservées à l'Enseignement et à la Sécurité, augmentent de 12,2 %; la défense nationale est également privilégiée au titre des dépenses d'investissement en raison même, comme l'a rappelé M. A. Ghissassi, de « la sauvegarde de notre intégrité territoriale ». Certaines mesures sociales ont été prévues, comme le relèvement du taux des allocations familiales, des réductions

(42) Qu'il s'agisse de l'achèvement de projets en cours ou de la mise en œuvre de nouveaux projets, le volume des investissements est en retrait par rapport à 1977, puisque le PIB ne doit augmenter que de 4,6 % par an en moyenne (contre 6,8 %) et que le taux d'investissement doit atteindre 24 % contre 37 %.

(43) Z. Daoud, « Le plan triennal : des mesures plus que des projets », *Lamalif*.

(44) L'Arabie séoudite, le Koweït et la BIRD sont prêts à financer de nombreux projets.

(45) Agriculture (barrages et irrigation), Energie et Enseignement sont les postes les mieux pourvus.

d'impôt ou des exonérations fiscales pour les bas salaires, la revalorisation des traitements du corps enseignant, le soutien du prix des denrées de base, mais elles ne semblent pas dissiper le pessimisme des chefs d'entreprise et des commerçants (46) que la série de grèves (47) jointe à l'agitation de la jeunesse citadine et à l'évolution du conflit saharien vont très vite corroborer dès les premiers mois de 1979. L'attaque, le 28 janvier, de Tantan en plein territoire marocain par d'importants effectifs du F. Polisario, jette le trouble dans la population et relance le débat au sein de la classe politique sur les capacités opérationnelles des FAR et sur l'efficacité de la stratégie de défense adoptée jusqu'ici. Les nouvelles orientations de la politique économique marocaine, loin d'enrayer la crise, semblent plutôt accentuer la baisse de l'activité économique et du niveau de vie des consommateurs; l'inflation qui touche de plus en plus les couches populaires et gagne les classes moyennes sans trop atteindre les franges de la bourgeoisie creuse de plus en plus les écarts entre les classes sociales, provoque des tensions et suscite un mécontentement populaire que l'opposition va exploiter pour conforter ses assises sociales et durcir ses positions à l'égard du gouvernement. Autant dire que la stratégie du consensus national fondée sur la récupération du Sahara et le pacte de « paix sociale » proposé pour la période triennale transitoire, se voient sérieusement compromises par la soudaine et violente poussée des revendications; le prolongement du conflit saharien et les importantes dépenses de guerre qui en découlent, pèsent lourdement sur le développement économique du pays au point qu'il devient de plus en plus difficile de ne pas lier la question nationale à la contestation sociale. Les pouvoirs publics eux-mêmes qui tendent à imputer la crise à l'effort de guerre auront du mal à répondre aux demandes sociales présentes et légitimes sans du même coup risquer d'entamer le consensus jusqu'ici très largement réalisé sur la question nationale. Leur marge de manœuvre financière est en outre trop faible pour que toutes les revendications soient satisfaites sans compromettre davantage l'essor économique passablement réduit à la suite des mesures d'austérité et de stabilisation. Confronté à ce sérieux dilemme, le régime semble tiraillé par une véritable crise de confiance sous l'effet conjugué de l'impasse saharienne, du malaise social et économique et des remous populaires suscités par le « raz de marée islamique » et la décomposition du régime iranien.

*
**

En 1978 le système politique marocain semble avoir différé plutôt qu'apporté des réponses aux attentes d'une société qui a connu depuis 1973 un changement politique, économique et social réel même s'il est inégal : en effet, à l'expansion économique telle qu'elle a été amorcée par le plan de développement 1973-77 ont succédé l'austérité et un plan triennal de « transition » dont les premiers effets n'ont fait qu'accentuer le malaise

(46) « Une ambiance de crise », *Le courrier économique*, 30/1/80.

(47) Grève des cheminots du 4 au 19/1 suivie à 98 %; dans le corps enseignant; dans le secteur bancaire. Cf. *Maghreb-Machrek* (84), JFM 1979. *Libération*, 1979.

social des couches salariées et qu'entretenir l'attentisme désabusé des milieux d'affaires; au plan constitutionnel, en dehors de ses mérites « existentiels », le Parlement n'a pas encore acquis d'autonomie réelle et son rôle reste assez formel et symbolique dans la définition des grandes options politiques; il apparaît plutôt comme un moyen conjoncturel et commode de structurer le vide entre la Monarchie et l'élite politique, aussi bien qu'entre la classe politique et les masses. Au plan politique aucune force dans la majorité comme dans l'opposition ne semble offrir d'alternative crédible dans l'expression politique du changement, a fortiori dans sa maîtrise.

Les partis politiques ne sont toujours pas en mesure de canaliser à eux seuls et d'une manière autonome la politisation des demandes sociales, encore que la réanimation de la vie partisane ait pu favoriser une certaine socialisation des individus et contribuer à la « nationalisation » de la vie politique.

Fort de sa légitimité traditionnelle, le roi demeure le légitimateur suprême, le juge et arbitre de l'intérêt national; comme le dit M. Camau, le « privilège de l'Etat n'en subsiste pas moins, consistant en l'occurrence en une juxtaposition d'intérêts particuliers; il s'exprime à travers la seule institution monarchique, point d'accès obligé, centre de régulation des conflits, instance médiatrice » (48). Le roi a su jusqu'ici, à travers le système de réseaux innervant l'ensemble de la société et de l'Etat à partir de lui et jusqu'à lui, concilier une pratique politique « néo-patrimoniale » avec le maintien d'un certain pluralisme pour préserver un relatif statu quo et prévenir tout changement socio-économique radical. L'immobilisme du système repose comme l'a montré R. Leveau sur l'alliance entre le régime et les élites locales qui assurent le soutien et le contrôle du monde rural au prix d'une dépendance extérieure. Il repose aussi sur une certaine intervention de l'Etat visant par sa législation économique (49) sinon à gagner le soutien de nouvelles couches, comme la petite bourgeoisie citadine et la petite et moyenne paysannerie, du moins à satisfaire les intérêts immédiats des différentes fractions de la bourgeoisie tout en contenant ses appétits d'hégémonie économique et politique de classe.

Toutefois le développement industriel induit du dernier plan quinquennal et l'urbanisation accélérée ont entraîné une différenciation accrue des groupes sociaux, au point que le changement social, loin d'être maîtrisé, s'est réfugié dans des réponses périphériques telles que la marginalisation de la jeunesse et des campagnes, l'hyper-consommation ou la traditionalisation des classes moyennes urbaines (50). La montée des revendications sociales, particulièrement forte en ce début de l'année 1979, peut susciter de sérieux clivages entre l'élite du pouvoir concentrée autour du roi et de l'appareil de l'Etat et une bourgeoisie moderniste gênée dans son propre développement par l'atonie de la nouvelle politique économique et pressée

(48) M. CAMAU, « Caractère et rôle du constitutionnalisme dans les Etats Maghrébins », in *Développements politiques au Maghreb*, Paris, CNRS, 1979, p. 406.

(49) Mesures de marocanisation du commerce et de l'industrie et nationalisation des terres de colonisation en 1973.

(50) « Un changement sans expression ni maîtrise », *Lamalf* (101), oct.-nov. 1978.

de passer à la rationalité capitaliste. Faute de ressources matérielles à allouer et à défaut de mobiliser de nouvelles ressources symboliques ou idéologiques, on peut prévoir que le régime aura en 1979 quelques difficultés à calmer cette protestation sociale, et a fortiori à la convertir en soutien actif pour maintenir une certaine cohésion de la communauté politique.

Jean-Claude SANTUCCI *

* CRESM - Aix-en-Provence.